

BAN MINES NEWSLETTER

Lettre d'information de Handicap International sur les mines
et les armes à sous-munitions

NUMERO 19
JANVIER 2007

EDITORIAL

98% des victimes connues des sous-munitions sont des civils. Ce constat effrayant dressé par *Fatal Footprint*, notre rapport préliminaire sur l'impact humanitaire des armes à sous-munitions dans les 24 pays et territoires affectés, a fait la une de la presse mondiale le 2 novembre dernier. Derrière les nombreux chiffres cités dans *Fatal Footprint*, il y a surtout des dizaines de milliers de personnes qui luttent quotidiennement pour leur survie dans un environnement pollué par les sous-munitions. C'est directement en réponse aux souffrances et aux catastrophes économiques et sociales - individuelles et familiales - infligées par les sous-munitions qu'Handicap International décidait en février 2005 d'appeler à l'interdiction de ces armes.

Notre appel a été entendu. Tout d'abord par le grand public (315.000 personnes ont à ce jour signé notre pétition, voir www.sousmunitions.org), ainsi que par les médias. Ensuite, ce fut le tour de certains parlementaires dans certains pays. Résultats : 30 des 102 Etats parties ayant participé à Genève à la conférence d'examen de la Convention sur les Armes classiques (CCW) (voir p.3) ont fait connaître leur volonté d'entamer des négociations sur un nouvel instrument juridique concernant les armes à sous-munitions, tandis que 25 Etats ont carrément appelé à une interdiction internationale des armes à sous-munitions "qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire."

Mais ce n'est qu'un début : certains Etats sont encore opposés à un traité sur les armes à sous-munitions. Exactement comme il y a dix ans, à la veille du processus d'Ottawa, il apparaît clairement que le cadre de la CCW ne permettra pas d'apporter une réponse aux tragédies humaines causées par les armes à sous-munitions. Un traité en dehors de la CCW est désormais inévitable. **L'initiative norvégienne (voir p.3) oblige les Etats et leurs représentants à choisir entre soit consentir de réels efforts pour négocier des règles qui protégeront les civils, soit s'obstiner dans leur refus de faire passer la protection des civils avant l'emploi d'armes barbares.** Le processus d'Ottawa a ouvert la voie à un nouveau type de diplomatie : à la fois multilatérale et efficace. L'initiative norvégienne représente une occasion unique d'étendre cette expérience.

DANS CE NUMERO :

P 1

- EDITORIAL
- DANS CE NUMERO

P 2

- MINES & SOUS-MUNITIONS AU LIBAN & EN ISRAËL

P 3

- VERS UN TRAITE D'OSLO SUR LES ARMES A SOUS-MUNITIONS

P 4-8

- EVOLUTIONS RECENTES ET INITIATIVES CONCERNANT LES ARMES SOUS-MUNITIONS

P 8

- NOUVELLES EN BREF

P 9-10

- DERNIERES NOUVELLES DU TRAITE D'INTERDICTION DES MINES

P 11

- PUBLICATIONS RECENTES
- AGENDA
- CONTRIBUTEURS

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Founding Member of the ICBL,
Nobel Peace Prize Co-Laureate

MINES ET SOUS-MUNITIONS AU LIBAN ET EN ISRAËL

Le 5 janvier 2007, les Nations Unies notaient : "26 morts et 162 blessés à cause de toutes sortes de munitions non explosées au Liban. Sur ces totaux, 6 morts et 64 blessés étaient des garçons et des filles âgés de maximum 18 ans. Tous les morts et tous les blessés sauf cinq étaient à imputer à des sous-munitions." A la date du 5 janvier, on avait identifié au Sud Liban 835 endroits bombardés par des armes à sous-munitions ; plus de 78.738 sous-munitions avaient été enlevées et détruites. La plupart des sous-munitions avaient été larguées par des roquettes ou par l'artillerie. Un nombre limité d'entre elles l'avait été par l'aviation. Le 19 octobre, Human Rights Watch rapportait que des armes à sous-munitions avaient également été employées contre Israël. Toutefois, "l'usage d'armes à sous-munitions par le Hezbollah a été de loin plus réduit que celui effectué par Israël:" 13 victimes ont été rapportées à Handicap International, dont un mort et 12 blessés.

Le 1er décembre 2006, le **rapport de la Commission des Nations Unies sur le Liban** a été examiné par le Conseil des Droits de l'Homme. Le rapport indique notamment que : "L'utilisation d'armes à sous-munitions par les forces armées israéliennes ne leur a pas apporté d'avantage militaire et était en contradiction avec les principes de distinction et de proportionnalité. Celle-ci faisait partie d'un ciblage étendu et systématique des civils et de leur propriété, causant dès lors de grandes souffrances, des blessures et des morts pendant et après le conflit. L'ampleur de l'utilisation des munitions en particulier durant les dernières 72 heures du conflit, est le signe d'un plan des forces armées israéliennes." Le rapport indique également que "Le Conseil devrait prendre l'initiative de promouvoir une action urgente visant à inclure les armes à sous-munitions à la liste des armes interdites par le droit international."

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 20 décembre une résolution sur "les conséquences des opérations militaires d'Israël au Liban en matière de droits de l'homme," dans laquelle elle "condamne fermement l'utilisation délibérée d'armes à sous-munitions par Israël." Ce texte a été adopté par un vote de 112 voix pour, sept voix contre (Australie, Canada, Etats-Unis, Israël, Îles Marshall, Micronésie, Palau) et 64 abstentions.

Pour en savoir plus:

- Assemblée générale des Nations Unies: www.un.org/french/ga
- Centre de coordination des Nations Unies au Sud Liban: www.maccsl.org
- Handicap International: www.sousmunitions.org
- Human Rights Watch: www.hrw.org/doc/?t=arms_clusterbombs
- Landmine Action: www.landmineaction.org/resources/ForeseeableHarmfinal.pdf
- Rapport de la Commission d'enquête sur le Liban: www.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/Col-Lebanon.pdf

Le 4 décembre, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les Affaires humanitaires a souligné que l'utilisation d'armes à sous-munitions était "immorale," que les victimes étaient des enfants en train de jouer ou des adultes qui tentaient, à partir des décombres, de reconstruire leurs communautés. En attendant une éventuelle interdiction, il a insisté pour que les membres de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme soutiennent un moratoire sur l'emploi d'armes à sous-munitions, "une arme dont la place est dans les poubelles de l'Histoire, avec les mines" a-t-il dit.

Le 29 novembre, il a déclaré à des journalistes : "Je pense que nous sommes en train de voir le commencement de la fin des armes à sous-munitions, des bombes à sous-munitions, enfin. Elles appartiennent à un type d'armements moyenâgeux dont on croit qu'ils ont une utilité militaire aujourd'hui sans se rendre vraiment compte qu'ils tueront des civils demain. Ce n'est pas ainsi que des nations civilisées devraient se comporter," a-t-il dit. Il a également exprimé son soutien à la récente initiative de la Norvège en vue de faire interdire cette arme. Il a déclaré que c'était une "noble cause" de chercher à avancer avec un groupe de pays partageant les mêmes convictions et de rendre "immorale" l'utilisation de telles armes.

Davantage de détails dans: www.un.org/News/Press/docs/2006/sc8884.doc.htm

VERS UN TRAITE D'OSLO SUR LES ARMES A SOUS-MUNITIONS

Le premier jour de la troisième conférence d'examen de la Convention sur les armes classiques (CCW) à Genève, du 7 au 17 novembre dernier, le Secrétaire général de l'ONU, a lancé un message au sujet des armes à sous-munitions. Il y pressait les Etats d'agir sans délai : "J'ai, et cela de façon répétée, fait appel aux Etats afin qu'ils se conforment totalement au droit international humanitaire. En dépit de cela, de récents événements montrent qu'il faut immédiatement s'attaquer au problème des effets atroces et inhumains de ces armes – tant au moment de leur mise en œuvre qu'après la fin des conflits -, pour que les populations civiles puissent commencer à reconstruire leurs vies."

Le 15 novembre 2006, six lauréates féminines du Prix Nobel de la Paix, Jody Williams, Shirin Ebadi, Wangari Maathai, Rigoberta Menchu Tum, Betty Williams et Mairead Corrigan Maguire ont lancé un appel aux gouvernements afin qu'ils commencent à travailler à un nouveau traité international sur les armes à sous-munitions.

Au cours de la conférence d'examen, 30 des 102 Etats parties à la CCW ont officiellement exprimé leur soutien à des négociations internationales sur les armes à sous-munitions (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chili, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Guatemala, Hongrie, Irlande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Portugal, République Tchèque, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse). Plus important encore est le fait que la Suède a, au nom de **25 pays** (Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Croatie, Danemark, Hongrie, Irlande, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Portugal, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse) lu un **appel à un accord "pour interdire la mise au point, la production, le stockage et l'emploi d'armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire"** (voir p. 6). D'autres Etats, y compris d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient, ont fait savoir qu'ils seraient bientôt prêts à se joindre officiellement à cet appel. Huit Etats ont, malgré cela, encore toujours refusé d'entamer de telles négociations : Australie, Chine, Etats-Unis, Inde, Japon, Pakistan, Royaume Uni et Russie.

Le 17 novembre 2006, comme les Etats parties à la CCW n'avaient pas réussi à s'entendre pour négocier un nouveau traité sur les armes à sous-munitions, le Ministre norvégien des Affaires étrangères a annoncé que la Norvège organiserait à Oslo une conférence internationale. Son objectif sera d'engager un processus devant mener à une interdiction internationale frappant les armes à sous-munitions, qui ont des conséquences inacceptables du point de vue humanitaire. Dans cette déclaration, le Ministre norvégien des Affaires étrangères disait notamment: "Il nous faut maintenant fixer des mesures pratiques pour mettre un terme aux immenses souffrances causées par les sous-munitions. Nous notons avec plaisir le nombre croissant d'appels à une interdiction internationale. La Norvège est prête à travailler en étroite collaboration avec d'autres pour parvenir à une telle interdiction. Nous devons tirer parti de la volonté politique qui se manifeste actuellement dans de nombreux pays en vue d'interdire ces sous-munitions, causes de tant de dégâts inacceptables au plan humanitaire. Le moment est venu d'établir une large coopération dans un effort concerté pour réussir à les interdire. (...) J'inviterai maintenant les pays qui se sont montrés intéressés et décidés à agir pour s'attaquer au problème des armes à sous-munitions, de même que d'autres partenaires comme les agences compétentes des Nations Unies, le Mouvement Croix Rouge et d'autres organisations humanitaires, à une conférence internationale qui se tiendra à Oslo et sera chargée de mettre en route ce processus. Les travaux pour parvenir à une interdiction internationale des armes à sous-munitions constitueront une part importante de nos efforts pour prévenir des désastres humanitaires. Chaque jour on nous annonce de nouvelles victimes des armes à sous-munitions. Tout nous indique que ce problème ne fera que s'aggraver à l'avenir. Si nous ne faisons rien à ce sujet, cela pourrait entraîner d'énormes conséquences humanitaires et constituer un très important obstacle à la reconstruction et au développement socio-économique."

Handicap International (HI) et ses collègues de la coalition contre les armes à sous-munitions, ainsi que le CICR, ont accueilli chaleureusement la décision de la Norvège d'entamer un nouveau processus afin d'interdire les armes à sous-munitions. HI a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils se joignent au nouveau processus.

Pour en savoir plus:

- Bulletins quotidiens de la Coalition contre les armes à sous-munitions (CMC): www.stopclustermunitions.org/news.asp?id=39
- Déclaration de la Norvège: <http://odin.dep.no/ud/english/news/news/032171-070945/dok-bn.html%20>
- Handicap International: www.sousmunitions.org
- Site Internet de la troisième conférence d'examen de la CCW (toutes les déclarations y sont disponibles en format audio): [www.unog.ch/80256ee600585943.nsf/\(httpPages\)/1db747088014e6d7c12571c0003a0818?OpenDocument&ExpandSection=5#_Section5](http://www.unog.ch/80256ee600585943.nsf/(httpPages)/1db747088014e6d7c12571c0003a0818?OpenDocument&ExpandSection=5#_Section5)

ARMES A SOUS-MUNITIONS: INITIATIVES ET EVOLUTIONS RECENTES¹

En **Allemagne**, les Ministres des Affaires étrangères et de la Coopération économique et du Développement ont appelé à une interdiction des armes à sous-munitions. Le 28 septembre, le Parlement allemand a adopté une résolution déclarant qu'il "est essentiel de saisir l'occasion qui se présente de parvenir à un accord international permettant de faire de nouveaux pas sur la voie menant à une interdiction correspondante sur les armes à sous-munitions." La résolution déclare aussi que "avec effet immédiat, l'Armée allemande cesse toute acquisition de nouvelles armes à sous-munitions." Le Gouvernement allemand a appelé à des négociations internationales et à une interdiction des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. Une table ronde nationale organisée par le Ministère des Affaires étrangères et consacrée aux armes à sous-munitions, incluant des ONG allemandes (y compris Handicap International), le CICR et le Ministère de la Défense, s'est réunie à Berlin en décembre. **L'Argentine** a fourni un rapport dans lequel elle déclare avoir détruit en 2005 des stocks d'armes à sous-munitions BLG-Beluga et Rockeye. L'Argentine a appelé à des négociations internationales sur les armes à sous-munitions. Le Sénat d'**Australie** a, en octobre 2003, appelé à un moratoire immédiat sur les armes à sous-munitions. En décembre 2006, un sénateur qui avait voyagé au Liban en octobre 2006 a déposé une proposition de loi qui "rendrait illégal pour l'Australie de mettre au point, de stocker, de transférer ou d'utiliser des armes à sous-munitions." **L'Autriche** a activement plaidé pour des négociations internationales sur les armes à sous-munitions, a appelé à une interdiction des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire (voir p.5), et a ajouté : "Nous avons encore toujours la chance de pouvoir prévenir la plupart des souffrances que ces armes peuvent occasionner. Mais il nous faut agir – et pas seulement discuter – dès maintenant." En **Belgique**, le 23 décembre, le Sénat a adopté une proposition de loi interdisant les *investissements* dans la production, l'usage et le stockage d'armes à sous-munitions, et créant une liste noire de producteurs de mines et d'armes à sous-munitions. En novembre 2006, la Belgique a pris acte des nuisances humanitaires causées par les sous-munitions et s'est jointe à l'appel en faveur d'une interdiction internationale des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. Le Ministre belge des affaires étrangères a déclaré le 25 décembre 2006 que la Belgique "souhaite étendre la portée du Traité d'Ottawa et obtenir un traité identique applicable aux armes à sous-munitions." La **Bosnie-Herzégovine** a appelé à des négociations internationales et à une interdiction des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux

¹ Ceci constitue le troisième aperçu présenté par la *Ban Mines Newsletter* sur les initiatives et progrès récents concernant les armes à sous-munitions. Nous nous sommes basés sur des déclarations faites par des Gouvernements au cours de la conférence d'examen de la CCW (7-17 novembre 2006) ainsi que sur des mises à jour effectuées par la Coalition contre les armes à sous-munitions et par ses membres, particulièrement Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action, Mines Action Canada, Pax Christi, ainsi que Campagna Italiana contre le Mine et Movimento per la Pau. **Handicap International accueillera volontiers les commentaires et les corrections.** Un aperçu antérieur peut être consulté dans la *Ban Mines Newsletter* de septembre 2006.

dangers au plan humanitaire. Le **Brésil** a, au cours d'une réunion du Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en décembre 2006, déclaré que "Le Conseil des Droits de l'Homme devrait prendre l'initiative de promouvoir une action urgente visant à inclure les armes à sous-munitions dans la liste des armes interdites par le droit international" (voir p. 2). Au **Cambodge**, le 28 novembre, lors du lancement à Phnom Penh de *Fatal Footprint*, un représentant du gouvernement a déclaré que le Cambodge appelle "à un traité qui impose des obligations légalement contraignantes en matière d'assistance aux victimes, de déminage, de sensibilisation aux risques, et qui interdise l'utilisation, la production, le stockage et le commerce des armes à sous-munitions." Il a également dit que le Cambodge projette de se rendre à Oslo pour y négocier un nouveau traité sur les armes à sous-munitions et pour "travailler avec des pays qui partagent les mêmes positions, comme la Norvège, avec le CICR, Handicap International et ses partenaires issus de la société civile partout dans le monde, de façon à fournir un soutien à toutes les communautés affectées et à être débarrassés de cette arme barbare." Au **Canada**, le Ministre des Affaires étrangères "veut limiter les souffrances inutiles endurées par les civils dans les conflits." Le Canada "examinera les résultats de la [conférence d'examen] et considèrera aussi les initiatives d'autres pays pour déterminer la méthode la plus indiquée pour aborder cette question." Le **Chili** s'est joint à l'appel en faveur de négociations sur les armes à sous-munitions. Le **Costa Rica**, la **Croatie**, le **Danemark** et la **République tchèque** ont appelé à des négociations et à une interdiction internationale des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. En **Espagne**, le problème des sous-munitions a été abordé au Parlement à quatre occasions au cours des derniers mois. En décembre 2006, Greenpeace a lancé une campagne pour interdire les armes à sous-munitions en Espagne. L'Espagne s'est jointe à l'appel à des négociations internationales sur les armes à sous-munitions. Aux **Etats-Unis**, lors d'un vote en septembre, un projet d'amendement a été repoussé (30-70). Il visait à couper les finances destinées à l'acquisition, l'utilisation, la vente et le transfert d'armes à sous-munitions "à moins que les règles d'engagement (...) assurent que l'arme (sic) à sous-munitions ne sera pas utilisée dans ou à proximité d'aucune zone à forte densité de population civile." Une des auteurs de ce projet a déclaré qu'elle prévoyait de reproposer une législation destinée à empêcher que l'armée des Etats-Unis puisse utiliser des armes à sous-munitions contre des zones civiles. Elle propose d'y parvenir en coupant le financement de ce genre d'armes par le budget fédéral, et cela jusqu'à ce que le Département de la Défense "ait mis au point une nouvelle politique qui réduira à un minimum les morts et les souffrances infligées à des civils par ces armes." En août 2006, les Contrôleurs sur le Commerce de la Direction de la Défense au Département d'Etat ont ouvert une enquête sur la question de savoir si, durant le récent conflit au Proche Orient, Israël avait utilisé des armes à sous-munitions, en violation de plusieurs accords conclus entre les Etats-Unis et Israël pour imposer des restrictions à l'emploi des armes. En **France**, le 21 septembre, la Commission nationale des Droits de l'Homme a appelé le gouvernement français "à interdire les armes à sous-munitions" et à soutenir l'adoption d'un instrument international légalement contraignant concernant les armes à sous-munitions. L'appel au public lancé par Handicap International en faveur d'une interdiction des armes à sous-munitions a été approuvé par plus de 100 éminentes personnalités françaises. Quatre propositions de loi ont été introduites au Parlement en vue d'interdire les armes à sous-munitions et le gouvernement a reçu plus de 100 questions parlementaires concernant les armes à sous-munitions. Tous les candidats à l'élection présidentielle de 2007 soutiennent maintenant une interdiction des armes à sous-munitions. L'actuel Ministre français de l'Intérieur et candidat à la prochaine élection présidentielle a envoyé le 20 décembre 2006 à Handicap International une lettre où il déclarait "il me revient que d'autres pays accepteraient enfin de se mobiliser en faveur d'un [instrument international juridiquement contraignant], je ne verrais alors que des avantages à ce que notre pays se joignent à un processus international visant à bannir l'emploi de ces engins explosifs, dont on sait les ravages qu'ils peuvent provoquer parmi les populations civiles." Le **Guatemala** a soutenu l'appel à des négociations sur les armes à sous-munitions. La **Hongrie** a appelé à une interdiction des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire (voir p.5). Le Ministre des Affaires étrangères d'**Irlande** a écrit une lettre à son homologue norvégien, lui promettant son soutien à la conférence organisée en février prochain à Oslo au sujet des armes à sous-munitions. Le Ministre a déclaré à l'agence *Press Association* qu' "il est illogique d'admettre la nécessité d'une interdiction des mines terrestres mais de s'y

opposer quand il s'agit des armes à sous-munitions, qui frappent tout aussi aveuglément." "L'Irlande est en faveur d'une interdiction des armes à sous-munitions" a souligné le Ministre. "En l'absence d'une telle interdiction, nous soutenons l'appel à bloquer immédiatement l'emploi d'armes à sous-munitions en attendant l'adoption d'instruments efficaces pour répondre aux préoccupations qu'engendre leur emploi quant au respect des Droits de l'Homme." L'Irlande a soutenu les appels à des négociations et à une interdiction des armes à sous-munitions qui entraînent de sérieux risques humanitaires. La Chambre des Députés d'**Italie** a adopté un texte selon lequel "il appartient à la communauté internationale d'étudier et de discipliner davantage l'utilisation d'armes à sous-munitions dans le but d'éliminer le risque d'effets secondaires sur les civils." Une motion a également été proposée le 12 décembre à la Commission de la Défense de la Chambre des Députés. Enfin, plus de 138 Députés ont signé une proposition de loi visant à inclure les armes à sous-munitions dans la loi qui interdit les mines antipersonnel. Le 28 novembre, la campagne japonaise pour l'interdiction des mines terrestres (JCBL) a salué l'initiative norvégienne, insistant pour que le **Japon** participe à la conférence d'Oslo. La **Jordanie** a déclaré en juin 2006 que "les armes à sous-munitions ne sont pas des armes sûres, étant donné leur capacité variable d'atteindre avec précision leur cible et la possibilité qu'elles se transforment en munitions non explosées." Elle a rejoint d'autres Etats appelant à l'adoption "dans un

proche avenir" d'un instrument légalement contraignant. Le 8 novembre, le **Liban** a déclaré qu'il salue et soutient "tous les efforts de négociation visant à éliminer l'emploi d'armes à sous-munitions par l'adoption d'un instrument légalement contraignant, étant donné leurs sérieuses implications et leurs conséquences sur les civils innocents, tant au Liban que dans d'autres parties du monde." Des travaux parlementaires en vue d'interdire les armes à sous-munitions sont attendus au début de 2007. Le **Liechtenstein**, la **Lituanie** et le **Luxembourg** ont soutenu des négociations et ont appelé à une interdiction des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. Au Luxembourg, la Chambre des députés a adopté le 12 octobre 2006 une motion appelant le Gouvernement à "se joindre aux initiatives internationales en vue d'une interdiction généralisée des armes à sous-munitions et à mettre au point un projet de loi interdisant la production, le commerce, le stockage et l'utilisation d'armes à sous-munitions." **Malte** et le **Mexique** ont plaidé pour des négociations et ont appelé à une interdiction au niveau international des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. Le 7 novembre, le Mexique a déclaré qu'"il est évident que les règles existantes du droit international humanitaire ne sont pas suffisantes pour réduire au minimum le risque permanent que représente pour la population civile [l'utilisation d'armes à sous-munitions]." Lors de la discussion qui a eu lieu au Conseil des droits de l'homme le 1^{er} décembre 2006 (voir p. 2) au sujet du rapport de la Commission d'enquête sur le Liban, le Mexique a déclaré qu'"il faut désigner un groupe d'experts qui puisse préparer un instrument légalement contraignant pour s'attaquer aux conséquences humanitaires de l'utilisation de ces types d'armements et aux conséquences inhumaines des dommages qu'ils provoquent." Le Conseil "devrait aboutir à une décision d'interdire ces armes dont l'emploi va à l'encontre du droit humanitaire." En **Nouvelle-Zélande**, le Ministre du Désarmement et du Contrôle des armements a appelé en septembre 2006 à l'adoption d'un instrument légalement contraignant sur les armes à sous-munitions. Au cours d'une réunion le 11 octobre, il a réitéré cet appel et a

"Nous (...) [appelons] à un accord qui, entre autres, interdirait l'emploi d'armes à sous-munitions dans des zones densément peuplées de civils, interdirait la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire car elles sont par exemple non fiables et/ou imprécises; qui assurerait la destruction des stocks d'armes à sous-munitions qui sont la cause de sérieux risques humanitaires car elles sont par exemple non fiables et/ou imprécises, et qui établisse dans ce contexte des formes de coopération et d'aide.

(Déclaration sur les armes à sous-munitions lue à Genève, le 17 novembre 2006, par la Suède au nom des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Costa Rica, Danemark, Hongrie, Irlande, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Portugal, République Tchèque, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse).

dit l'engagement de la Nouvelle-Zélande en faveur d'un nouveau traité. Le 17 novembre, la Nouvelle-Zélande s'est jointe aux appels en faveur de négociations et d'une interdiction d'employer des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. Elle a également déclaré qu'elle "demeure convaincue qu'il est urgent d'apporter une réponse aux préoccupations au plan humanitaire que font naître les sous-munitions" et a ajouté qu'elle était "décidée à poursuivre une action efficace afin d'atteindre ce but." La **Norvège** a décidé le 3 novembre 2006 qu'elle prolongeait son moratoire sur les armes à sous-munitions et a déclaré que "le moratoire appliqué par la Norvège est important en soi, mais son importance réside aussi dans le fait qu'il donne à la Norvège la nécessaire crédibilité internationale, maintenant que le Gouvernement a décidé de travailler en faveur d'une interdiction des armes à sous-munitions qui sont la cause de grandes souffrances de nature humanitaire." Le 17 novembre, le Ministre des Affaires étrangères a déclaré que la Norvège organisera à Oslo une conférence internationale afin de mettre en route un processus devant aboutir à une interdiction des armes à sous-munitions. Aux **Pays-Bas**, deux motions sur un traité international concernant les armes à sous-munitions ont été introduites au Parlement et plusieurs parlementaires ont posé des questions sur le problème des armes à sous-munitions. L'appel lancé par des ONG néerlandaises en faveur d'un arrêt immédiat de l'utilisation d'armes à sous-munitions dans le monde entier a été accueilli favorablement par des partis politiques. Des membres du Parlement et des représentants des Ministres des Affaires étrangères et de la Défense ont assisté à un briefing parlementaire qui a été donné le 11 octobre 2006 à La Haye. Le 13 novembre, les Pays-Bas ont déclaré que "les problèmes engendrés par les résidus explosifs de guerre, y compris les sous-munitions, sont même pires que ceux causés par les mines antipersonnel." Les **Philippines** ont déclaré en novembre 2006 qu'elles "sympathisaient avec les appels à restreindre et/ou à réglementer l'utilisation d' [armes à sous-munitions]." Au **Royaume Uni**, en réponse à un flot de questions posées par des parlementaires, le Ministre des Affaires étrangères a déclaré que son pays "prendra prudemment en considération" toute invitation à assister aux négociations d'Oslo "s'il en reçoit une et lorsqu'il l'aura reçue." Le 15 décembre a eu lieu à la Chambre des Lords la seconde lecture d'une proposition de loi interdisant les armes à sous-munitions. Cette proposition a reçu le soutien de représentants des trois principaux partis ainsi que de membres indépendants. A la Chambre des Communes, il a été répondu les 5 et 6 décembre 2006 à des questions parlementaires sur les armes à sous-munitions. Le Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth a fait référence à l'initiative du Royaume Uni visant à poursuivre des discussions au sein de la CCW, ajoutant que cette initiative "est une voie à suivre pour arriver à une interdiction internationale totale" et que "ce qui importe est que nous parvenions à un accord international de la façon exacte dont nous avons procédé dans le cas des mines terrestres." Début novembre, le Secrétaire d'Etat pour le Développement international a déclaré dans une lettre révélée suite à une fuite qu'"il est difficile de voir comment nous pouvons maintenir une position avancée contre les mines tout en continuant à proclamer que l'utilisation d'armes à sous-munitions est acceptable." Le 12 décembre, des membres de la Coalition contre les armes à sous-munitions (Landmine Action, Norwegian People's Aid et Handicap International) ont donné à des parlementaires une information sur les armes à sous-munitions. Quatre résolutions appelant à agir contre les armes à sous-munitions ont été signées par un total de 69 Parlementaires. Le **Pérou**, le **Portugal**, la **Serbie**, la **Slovaquie** et la **Slovénie** ont soutenu des appels à des négociations et à une interdiction des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. Le **Saint Siège** a appelé à des négociations et à une interdiction internationale des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. Il a également appelé à un moratoire en attendant. Il a déclaré que "la dimension humanitaire de cette question est si sérieuse" qu'elle exige "une réponse urgente." Il a également déclaré qu'"il est compréhensible et louable d'encourager toutes les initiatives supplémentaires [par rapport à la CCW] qui pourraient être prises pour faire avancer le processus vers un accord international." La **Suède** a appelé au nom de 24 autres pays à une interdiction internationale des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. La **Suisse** s'est prononcée en faveur de négociations internationales sur les armes à sous-munitions et d'une interdiction des armes à sous-munitions qui présentent de sérieux dangers au plan humanitaire. Un projet de législation visant à interdire les armes à sous-munitions doit être discuté au Parlement au début de 2007. Le Parlement européen a adopté le 16 novembre 2006 une résolution appelant l'**Union**

européenne et les Etats membres à "apporter tout le soutien possible" en faveur du "lancement immédiat de négociations en vue d'élaborer une convention complète et efficace ayant pour objet l'interdiction des bombes à sous-munitions à l'échelle planétaire, à l'instar de ce qui a été fait pour les mines antipersonnel."

"Je reviens du Liban, où, pour l'instant, nous sommes encore en train de nous remettre de la guerre de juillet-août 2006. Franchement, je ne crois pas que nous allons nous en remettre très bientôt! Quand je vois comment les choses se passent, cela va nous prendre un nombre d'années impossible à prévoir, avant que nous puissions alléger le fardeau résultant de la dissémination de plus d'un million de sous-munitions dans des champs de tabac, des oliveraies, des bananeraies, des orangeraiies, ce qui rend impossible l'accès aux ressources de survie. Les communautés locales souffrent de la présence de sous-munitions dans les jardins, sur les toits des maisons, à l'intérieur des habitations, peut-être même dans les chambres à coucher des enfants, ainsi que dans les plaines de jeux et dans les parcs publics. Je me pose des questions quant à la valeur militaire des armes à sous-munitions ! Pourquoi les victimes sont-elles toujours des civils ? Au Liban, depuis le jour du cessez-le-feu (14 août 2006) et jusqu'à hier, nous avons eu 22 personnes tuées par des sous-munitions et 176 blessées, dont 45 enfants. Faut-il d'autres arguments? Les armes à sous-munitions n'ont fait que causer de la misère partout où elles ont été employées, et c'est à vous maintenant qu'il revient de mettre à profit la présente occasion d'arrêter cette misère. Votre action devrait apporter un changement dans la vie de milliers de familles et de millions d'enfants qui ont perdu la capacité de sourire ou de rêver en pensant à l'avenir."
(Déclaration du Centre libanais des ressources contre les mines, Genève, 8 novembre 2006).

AUTRES NOUVELLES EN BREF

Un producteur sud-coréen d'armes à sous-munitions exclu du fonds de pension du Gouvernement norvégien

Le Ministre norvégien des Finances a exclu la compagnie sud-coréenne "Poongsan Corporation" du fonds de pension - Global - du Gouvernement, conformément aux règles éthiques applicables à ce fonds. Selon le Conseil pour les questions d'Ethique, cette compagnie produit des armes à sous-munitions. "Nous ne pouvons participer au financement de ce type de production," a déclaré la Ministre des Finances. Au cours de l'été de l'an passé, le Ministère des Finances a exclu huit producteurs d'armes à sous-munitions en se basant sur une recommandation du Conseil pour les questions d'Ethique.

Pour en savoir plus :

- www.dep.no/fin/english/news/news/006071-070802/dok-bn.html
- <http://odin.dep.no/etikkradet/english/bn.html>

DERNIERES NOUVELLES DU TRAITE D'INTERDICTION DES MINES

Le Montenegro, 152ème Etat partie au Traité d'Interdiction des Mines

Le Monténégro a déposé le 23 octobre 2006 son instrument d'adhésion au Traité d'Interdiction des Mines, devenant ainsi le 152^e Etat partie au Traité.

L'Indonésie devrait sous peu devenir Etat partie. Son parlement a en effet voté le projet de loi de ratification le 7 décembre 2006 et l'a transmis pour approbation finale au Président.

Une visite d'ICBL au Vietnam du 16 au 18 octobre 2006 a révélé "d'encourageantes ouvertures dans l'attitude du pays envers le Traité d'Interdiction des Mines."

Pour en savoir plus: www.icbl.org

Le nombre de victimes des mines terrestres est en augmentation, selon le Rapport 2006 de l'Observatoire des Mines

Le rapport 2006 de l'Observatoire des Mines a recensé en 2005 davantage de victimes qu'en 2004. Les victimes dont question dans ce rapport – dont le nombre représente souvent moins de la moitié du nombre réel – ont été en tout 7.328 en 2005, soit une augmentation de 11% par rapport à 2004. Plus de 80% des nouvelles victimes étaient des civils. Cette augmentation a été largement attribuable à l'intensification du conflit dans des pays comprenant la Birmanie/Myanmar, l'Inde, le Népal et le Pakistan, avec pour la Colombie le plus grand nombre de victimes recensées, soit 1.110.

Le nombre de survivants d'accidents dus aux mines augmente chaque année, et ces survivants ont des besoins qui s'étendent au restant de leur vie. Jusque 500.000 personnes en vie à ce jour ont survécu à l'explosion d'une mine. Des millions d'autres continuent à vivre dans des zones polluées par les mines. Aucun résultat notable n'a encore été atteint dans la fourniture d'aide aux survivants. Les fonds affectés à l'aide aux survivants restent insuffisants et les programmes d'aide sont inadéquats dans 48 des 58 pays qui ont recensé de nouvelles victimes des mines en 2005.

Pour la première fois, l'Observatoire des Mines a pu noter en Chine des activités d'éducation au danger des mines, tandis que de nouveaux projets et activités ont été enregistrés dans 28 pays. En 2005, les actions contre les mines ont permis de dégager la plus grande superficie de terrain jamais atteinte, ce qui est pour une grande part le résultat de la mise en œuvre de techniques accrues et améliorées pour réduire la taille des zones polluées. Même en tenant compte d'une légère diminution des fonds alloués, en comparaison de l'année précédente, plus de 740 km² ont été déminés en 2005, soit plus que ce qui avait été constaté au cours de toutes les autres années antérieures. Quatre pays – l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge et le Yémen – ont chacun déminé plus de 100 km² pendant l'année. Un déminage record a été noté en 2005, mais il reste des mines terrestres dans 78 pays et sept territoires. Le Guatemala et le Suriname ont achevé en 2005 le déminage de tous leurs terrains minés. Vingt-neuf pays doivent encore respecter les échéances fixées par le Traité d'Interdiction des Mines pour éliminer les mines antipersonnel de leurs territoires respectifs pour 2009 ou 2010. Treize d'entre eux ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre cet objectif. C'est le cas pour la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, le Mozambique et la Thaïlande.

Trois gouvernements ont utilisé des mines antipersonnel en 2005 et 2006 : la Birmanie/Myanmar, le Népal et la Russie. Dans au moins dix pays, des groupements non étatiques ont utilisé des mines antipersonnel ou des dispositifs explosifs improvisés similaires.

Dix des principaux bailleurs de fonds ont diminué leur soutien aux actions contre les mines en 2005. Au total, le financement des actions contre les mines s'est monté à \$376 millions, soit \$23 millions de moins que l'année précédente. Le financement des actions contre les mines a fait l'objet de réductions draconiennes en Irak (moins \$30,9 millions, soit 53%), en Afghanistan (moins \$25 millions, soit 27%) et au Cambodge (moins \$17,7 millions, soit 43%).

Le rapport 2006 de l'Observatoire des Mines a été lancé le 13 septembre 2006 dans plus de 30 pays. Le rapport et les documents associés sont disponibles en ligne dans plusieurs langues. On peut les consulter en ligne sur le site www.icbl.org/lm/2006

Briefings de l'Observatoire des Mines à l'OSCE et à l'OTAN

Le 11 octobre 2006, ICBL a présenté le rapport 2006 de l'Observatoire des Mines dans le contexte du dialogue hebdomadaire sur la sécurité organisé par le Forum de l'OSCE sur la coopération en matière de sécurité (FSC).

Par ailleurs, le 27 octobre 2006, Handicap International a présenté le Rapport 2006 de l'Observatoire des Mines, ainsi que des informations sur l'emploi d'armes à sous-munitions au Liban, à un groupe de travail constitué des 46 Etats membres du Conseil de Partenariat euro-atlantique (EAPC). Ce briefing a eu lieu au Quartier Général de l'OTAN.

La Macédoine a rempli entièrement ses obligations en matière de déminage

Le 18 septembre 2006, au cours de la septième réunion des Etats parties, l'Ex-République yougoslave de Macédoine a annoncé qu'à la date du 15 septembre 2006, elle avait achevé la destruction de toutes les mines antipersonnel sur son territoire, en conformité avec l'article 5 du Traité d'Interdiction des Mines.

L'Angola a détruit ses mines antipersonnel

Le 28 décembre 2006, l'Angola a marqué par une cérémonie publique la destruction et la démilitarisation de ses stocks connus de mines antipersonnel, respectant ainsi l'échéance que lui avait fixée au 1^{er} janvier 2007 l'article 4 du Traité d'Interdiction des Mines.

Pour en savoir plus : www.icbl.org

La Turquie condamnée pour avoir posé des mines en 1999

La Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné la Turquie pour avoir posé des mines antipersonnel dans un village en 1999 en violation de l'article 2 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. La Turquie, Etat partie au Traité d'Interdiction des Mines depuis 2003, a été trouvée en faute pour n'avoir pas pris toutes les mesures utiles pour protéger les vies. Dans ses attendus, la Cour a cité le Traité d'Interdiction des Mines et le fait que l'emploi de mines a été largement condamné par la Communauté internationale.

Pour en savoir plus: www.echr.coe.int/ECHR/

Le Pakistan est-il en voie de miner sa frontière avec l'Afghanistan?

Le 26 décembre, le Pakistan a déclaré qu'il allait clôturer et miner des portions de sa frontière avec l'Afghanistan afin de mettre fin aux passages d'insurgés afghans. Les Nations Unies et des membres d'ICBL au Pakistan et en Afghanistan ont rejeté cette décision. Le Président d'Afghanistan a pressé le Pakistan d'agir davantage pour arrêter les Talibans et les autres rebelles qui s'abritent et s'entraînent sur son territoire, plutôt que de séparer des familles par une clôture infranchissable et des mines. Le Canada a également marqué son opposition. En réponse, le Ministre pakistanais des Affaires étrangères déclarait le 9 janvier 2007 que le Pakistan explorerait d'autres manières d'arrêter des militants de passer la frontière.

Pour en savoir plus:

- www.icbl.org
- www.alertnet.org
- www.irinnews.org/report.asp?ReportID=56858&SelectRegion=Asia

PUBLICATIONS RECENTES SUR LES ARMES A SOUS-MUNITIONS

"Cluster Munitions," *Disarmament Forum*, no 4, UNIDIR, Genève, novembre 2006. Ce numéro donne un ensemble d'avis sur les répercussions humanitaires des armes à sous-munitions.

Lien: www.unidir.ch/bdd/df_20.php?form_langue=en

Failure to protect: A case for the prohibition of cluster munitions, Landmine Action, Londres, août 2006. *Failure to protect* fournit les bases de l'appel de Landmine Action en faveur d'une interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des armes à sous-munitions.

Lien: www.landmineaction.org

Fatal Footprint: The Global Human Impact of Cluster Munitions, Rapport préliminaire, Handicap International, Bruxelles, novembre 2006. *Fatal Footprint* est la première étude complète qui analyse systématiquement les répercussions des armes à sous-munitions sur les civils en se basant sur des données sur les victimes.

Lien: www.handicapinternational.be

Revue de presse: www.handicap-international.org.uk/page_597.php

Foreseeable harm: The use and impact of cluster munitions in Lebanon, Landmine Action, octobre 2006. Ce rapport est basé sur des recherches effectuées sur le terrain en septembre 2006 au Liban.

Lien: www.landmineaction.org

Informe Bombas de racimo: la lluvia de acero, Greenpeace, Madrid, décembre 2006. Ce rapport en espagnol était l'appel de Greenpeace à l'interdiction des armes à sous-munitions. Greenpeace a également lancé un autre rapport plus court: *Folleto: bombas de racimo*, Greenpeace, Madrid, novembre 2006.

Lien: www.greenpeace.org/espana/news/greenpeace-demanda-al-gobierno-3

Rapport 2006 de l'Observatoire des Mines: Vers un monde sans mines, ICBL, Ottawa, Septembre 2006.

Lien: www.icbl.org/lm/2006

Thinking Outside the Box in Multilateral Disarmament and Arms Control Negotiations, UNIDIR, Genève, 2006. Ce document est destiné à informer tous ceux qui agissent en vue d'un désarmement multilatéral et la maîtrise des armements. Il leur propose de nouveaux moyens et de nouvelles perspectives.

Lien : www.unidir.ch

AGENDA

1-7 février

Réunion de la campagne de l'ICBL et de formation à la recherche, Aden et Sanaa, Yemen

12 février

Symposium sur l'aide aux victimes, Vienne, Autriche

20-23 février

Semaine d'action contre les armes à sous-munitions et réunion internationale sur les armes à sous-munitions, Oslo, Norvège

1er mars

8^e Anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction des Mines

15 mars

Conférence régionale sur les mines terrestres et les résidus explosifs de guerre, Damas, Syrie

18-20 avril

Réunion du CICR sur les armes à sous-munitions, Genève, Suisse

23-27 avril

Comités permanents du Traité d'Interdiction des Mines, Genève, Suisse

Pour plus d'informations sur des événements dans le monde:

www.icbl.org/campaign/calendar

Ont contribué à ce numéro:
Firoz Ali Alizada, Stan Brabant, François De Keersmaeker, Eva Fischer, Paul Franck, Rachel Good, Hugh Hosman, Sara Ketelaar, Marion Libertucci, Katleen Maes, Thomas Nash, Giuseppe Schiavello et Anne Villeneuve.

Coordination: Hildegard Vansintjan

Pour en savoir plus:
Handicap International
Rue de Spa, 67
B-1000 Bruxelles
Tél: +32 2 280 16 01
Fax: +32 2 230 60 30
policy.unit@handicap.be
www.handicapinternational.be